

6 Suisse

Ici, on parle «dütsch»

PLURILINGUISME Plus de dix ans après l'entrée en vigueur de la loi sur les langues, l'administration fédérale pense et travaille surtout en allemand dans ses classes dirigeantes. Les Romands sont sous-représentés dans cinq des sept départements fédéraux

MICHEL GUILLAUME, BERNE
@mfguillaume

C'est un document de 25 pages, truffé d'abréviations d'offices et d'offices de la Confédération. Il recense notamment tous les postes des classes allant de 30 à 38, soit concernant les plus hauts cadres de la fonction publique, ceux dont le salaire dépasse les 200000 francs par an. Problème: non seulement cette jungle de sigles est difficile à décrypter, mais, de plus, elle n'existe qu'en allemand. «Actuellement, le système informatique traitant ces statistiques n'est qu'en allemand, mais il va être traduit prochainement», promet l'Office fédéral du personnel (Ofper).

Ce n'est qu'une anecdote, mais elle est révélatrice. Une partie de l'administration ne pense et ne travaille qu'en allemand. Bien sûr, les optimistes s'empresseront de relativiser. Globalement, tout va apparemment très bien dans la Berne fédérale, y compris dans ses plus hautes sphères. Les Alémaniques y dominent, mais pas outrageusement. Ils y sont représentés à raison de 72,2%, contre 22,7% pour les Romands et 4,1% pour les italo-phones. Pour les deux premières communautés linguistiques, les valeurs cibles sont respectées.

L'Economie mauvaise élève

Toutefois, cette statistique globale ne reflète pas la réalité dans l'ensemble des départements. Car celui des Affaires étrangères est l'arbre qui cache la forêt. Il a toujours passionné les Latins, qui l'ont quasiment monopolisé depuis la fin de la guerre – seuls les Alémaniques Friedrich Traugott Wahlen et Willy Spühler l'ont dirigé de 1961 à 1970. Pas éton-

CES CHIFFRES QUI ALARMENT LES LATINS

Les francophones sont sous-représentés dans les cadres supérieurs de cinq départements sur sept. Quant à la situation des italo-phones, elle est catastrophique, sauf au DFAE.

	Postes	Germanophones en %	Francophones en %	Italo-phones en %
DFAE Département fédéral des affaires étrangères	308	61,8	30,2	6,3
DFI Département fédéral de l'intérieur	62	71,9	24,9	1,6
DFJP Département fédéral de justice et police	57	80,1	18,1	1,8
DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	61	73,5	24,7	0,1
DFJP Département fédéral de justice et police	53	83,7	16,3	0
DDPS Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports	178	86,5	11,8	1,1
DFJP Département fédéral de justice et police	174	80	16,6	2,3
DFP Département fédéral des finances	96	72,5	24,7	2,8
DFP Département fédéral des finances	99	75,8	21,2	3
DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	77	74,0	21,1	3,6
DEFR Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche	59	79,3	15,8	4,9
DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	72	80,6	16,6	2,8
DETEC Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication	72	78,3	17,1	3,7
Chancellerie fédérale	9	55,6	22,2	22,2
Chancellerie fédérale	9	50,9	26,9	22,2
Total	860	72,7	22,6	3,8
Total	832	72,2	22,7	4,1

■ 2014
■ 2018

L'Ordonnance sur les langues a fixé des valeurs cibles pour l'administration: 68,5 à 70,5% d'Alémaniques, 21,5 à 23,5% de Romands et 6,5 à 8,5% d'italo-phones. En rouge: pourcentages insuffisants dans les classes de salaire supérieures à 200000 francs.

nant dès lors qu'il compte 30% de francophones et même 6,3% d'italo-phones dans ses sphères dirigeantes.

Pour le reste, en revanche, la situation est préoccupante pour les Romands. En dehors des départements d'Ignazio Cassis et d'Alain Berset, les cinq autres ne respectent pas les valeurs cibles fixées par l'Ordonnance, soit entre 21,5 et 23,5%.

Si les Finances sont toutes proches de l'objectif, la situation est différente ailleurs. Dans des domaines aussi importants que l'Economie et la Formation, les Transports et l'Environnement, ou encore la Justice et la Police, on ne dirige quasiment qu'en allemand. Quant à la défense, le passage de Guy Parmelin à sa tête durant trois ans a permis de placer quelques francophones à des postes à responsabilité, où ils sont désormais 16,6%. Mais on est encore loin du but.

Une loi peu efficace

La mauvaise surprise vient du Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), où la chute des Romands est vertigineuse: les francophones n'occupent plus que 16% des cadres supérieurs, contre 21% voici quatre ans. A l'évidence, son ancien patron, Johann Schneider-Ammann, n'a jamais accordé d'importance à ce sujet. Que ce soit au sein de son cabinet ou dans ses deux secrétariats d'Etat, la proportion de Romands régresse de près de 10%, voire plus. «C'est la loi des petits nombres. Sur 70 postes à peine, le départ de deux ou trois Latins se fait vite sentir. De plus, les Latins sont souvent moins enclins à venir travailler à Berne», se défend le DEFR.

C'est peu dire que la loi sur les langues, qui est entrée en vigueur en 2007 après moult péripéties, tarde à porter ses fruits. «Dans quatre départements au moins, la représentation latine est totalement insatisfaisante», reconnaît Jacques-André Maire, le président d'Helvetia Latina. Le modeste lobby des minorités linguistiques, qui ne dispose d'un budget annuel que d'environ 10000 francs, dénonce les carences linguistiques de l'administration depuis long-

«La loi sur les langues ne contient que des déclarations d'intention qui n'engagent à rien»

UN CONSEILLER NATIONAL TESSINOIS

temps. Mais il s'époumone dans le désert. Même la création d'un poste de déléguée au plurilinguisme, occupé par la Tessinoise Nicoletta Mariolini, n'a guère amélioré la situation.

Cette forte prédominance germanophone à la tête de l'administration n'est pas sans conséquences sur la politique. «Derrière la langue, il y a toujours la culture», souligne Jacques-André Maire, qui cite un exemple éloquent. Dans le domaine de la formation professionnelle, le DEFR ne jure que par la formation duale. C'est ainsi que dans l'horlogerie, les Alémaniques ne forment que des apprentis. «Mais cela se fait au détriment des formations en école à plein temps, comme il en existe en Suisse

romande au Sentier, au Locle, à Porrentruy ou à Genève. Et quand on se bat pour augmenter les subventions pour ces écoles, les Alémaniques nous font comprendre qu'il nous faut changer de culture en la matière», regrette-t-il.

Les italo-phones, toujours oubliés

Voilà pour les Romands. Car pour les italo-phones, la situation est franchement alarmante. En dehors de la Chancellerie, qui est devenue l'exemple à suivre en raison des services linguistiques qu'elle chapeaute, aucun des sept départements n'atteint les valeurs cibles, même pas le DFAE. Le Département de justice et police, pourtant longtemps dirigé par Simonetta Sommaruga – d'origine tessinoise –, bat même un triste record négatif: pas le moindre italo-phon sur 53 postes!

«Je suis déçu, mais aussi fâché. Cette situation est scandaleuse», s'exclame le conseiller national Marco Romano (PDC/TI), qui est souvent intervenu pour faire changer les choses. Il en tire une première conclusion: «L'approche non contraignante de la loi sur les langues est un échec. Cette loi ne contient que des déclarations d'intention qui n'engagent à rien.» Il est temps désormais de prendre des mesures volontaristes, allant de l'obligation à la sanction. Lorsqu'un poste de cadre supérieur est repourvu, les chasseurs de têtes doivent impérativement proposer des candidatures italo-phones. De même, les chefs d'office qui n'atteignent pas les valeurs cibles pourraient être privés de bonus en fin d'année. «L'administration est le cœur de l'Etat. On ne peut pas laisser s'y développer la seule culture alémanique.» ■

COMMENTAIRE

Sans courage, le plurilinguisme restera un mythe

C'est une des valeurs suisses qu'on se plaît à célébrer les jours de fête nationale: le plurilinguisme, éclatant miroir de la diversité helvétique. La Suisse adore souligner le soin qu'elle porte à ses quatre langues nationales – dont trois officielles –, cultivées au sein de 26 cantons auxquels elle confère encore une grande autonomie selon le principe sacro-saint de subsidiarité.

A Berne, au cœur de cet Etat, la réalité est pourtant différente. En amont du

processus législatif, c'est l'administration qui esquisse des projets de lois et d'ordonnances. Or, sa tête ne pense le plus souvent qu'en allemand, quand ce n'est pas en dialecte. Les chiffres sont éloquentes. Dans six départements sur sept, les germanophones sont surreprésentés. Les francophones, eux, sont sous-représentés dans cinq départements.

Quant aux italo-phones, ils n'ont plus que leurs yeux pour pleurer. A Berne, ils sont juste un alibi à ce multiculturalisme

tant vanté. En 2007, le parlement a accouché d'une loi sur les langues truffée de belles déclarations d'intention qui restent en partie lettre morte.

C'est un comble. En matière de politique linguistique, le peuple s'avère plus volontariste que le Conseil fédéral. Voici quelques années, tout le monde craignait «une guerre des langues» concernant l'enseignement des langues nationales et étrangères à l'école primaire. Fort heureusement, celle-ci ne s'est pas déclarée.


Dans plusieurs cantons alémaniques, la population a montré qu'elle tenait à ce que ses enfants n'apprennent pas que l'anglais, mais aussi le français ou l'italien.

Ce souci de cohésion nationale fait défaut à la tête de l'administration. Trop souvent, les ressources humaines, les finances et l'informatique restent des bastions germanophones. Trop souvent, les chasseurs de têtes chargés de recruter les «grands commis» de l'administration

sont basés à Zurich et disposent d'un réseau essentiellement alémanique. Et, trop souvent, ils croient que la direction presque monolingue d'un office est un gage d'efficacité.


Un pays qui chérit vraiment ses minorités devrait avoir le courage de leur donner un poids allant même légèrement au-delà d'une représentation proportionnelle à leur démographie. Sinon, le plurilinguisme ne sera plus qu'un mythe. ■ M. G.

PUBLICITÉ



Ulrich's Life

Pour celles et ceux qui veulent réformer leur situation financière. Conseil en prévoyance et finances, pour une vie en toute liberté de choix.



SwissLife

Soutien militant pour le pasteur réfractaire

NEUCHÂTEL Norbert Valley a été auditionné par le Ministère public. Condamné pour avoir aidé un demandeur d'asile débouté, il conteste l'ordonnance pénale. Une septantaine de personnes manifestent en sa faveur

C'est sous les applaudissements que Norbert Valley est sorti du poste de police jeudi matin. Poursuivi pour être venu en aide à un requérant d'asile débouté, le pasteur a été auditionné par le Ministère public neuchâtelois. Il y a contesté l'ordonnance pénale de 1000 francs d'amende et de 2 ans de sursis qui lui a été infligée. L'audition a duré plus longtemps que prévu. Sans doute parce que le pasteur avait envie de défendre son cas. «Je me réjouissais de pouvoir m'expliquer, car j'estime qu'être condamné par ordonnance sans pouvoir s'exprimer est

un peu bizarre, a-t-il déclaré à l'issue de l'audience. J'ai l'impression d'avoir pu le faire ce matin et j'en suis très content.»

Ce pasteur d'une paroisse évangélique du Locle est accusé d'avoir «facilité le séjour» d'une personne en situation irrégulière. Il reconnaît avoir nourri et hébergé, de manière occasionnelle, un ressortissant togolais, «qui était devenu un ami». Or selon l'article 116 de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, toute personne ayant «facilité l'entrée, la sortie ou le séjour illégal d'un étranger» est condamnable à une amende voire à une peine privative de liberté d'un an.

Un toit nécessaire

Pourtant, Norbert Valley demande son acquittement. Son avocat, Olivier Bigler, s'appuie sur l'arrêt du Tribunal fédéral du

17 juillet 2009 (6B_128/2009): «L'octroi d'un gîte pour quelques jours ne témoigne pas d'une volonté délictueuse, car un toit est nécessaire pour vivre [...] La mise à disposition d'un logement ne suffit pas (à être condamné), car un tel comportement n'est pas de nature à entraver l'action administrative.» «Si on applique le droit au sens strict du terme, monsieur Valley doit être acquitté», plaide le défenseur.

Maintenant la balle est dans le camp du Ministère public. Va-t-il classer l'affaire ou la renvoyer devant le Tribunal de police? La procureure en charge du dossier devrait se prononcer d'ici à quelques semaines. Le cas de Norbert Valley est devenu un symbole pour certains. Une septantaine de personnes étaient présentes pour le soutenir. Elles ont défilé dans les rues de Neuchâtel avant de

terminer la marche devant le poste de police. Dans le cortège, des membres d'Amnesty International, de la communauté religieuse Sant'Egidio et du Groupe de Saint-François.

Pétition

Pour ces sympathisants, c'est l'article 116 de la loi qui doit être révisé. Amnesty International et Solidarité sans frontières ont lancé dans ce but une pétition signée à ce jour par 2600 personnes. Ces deux associations demandent ainsi que la justice ne puisse plus criminaliser les individus prêtant assistance si l'acte est désintéressé. «Je suis prêt à aller jusqu'à la Cour européenne des droits de l'homme s'il le faut», a averti Norbert Valley. ■

SOPHIE WOELGEN
@SophieWoelgen